



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

juridictions pénales

Question écrite n° 97959

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, afin de connaître le nombre définitif de procédures alternatives mises en oeuvre en 2009 avec la répartition par type de procédure.

Texte de la réponse

En 2009, 631 439 procédures alternatives ont été mises en oeuvre. Elles se décomposent de la manière suivante : 273 783 rappels à la loi (par officiers de police judiciaire, par délégués du procureur de la République, par courrier) ; 75 289 régularisations ; 73 392 compositions pénales ; 25 916 plaignants désintéressés ; 23 451 médiations ; 16 414 orientations vers une structure sanitaire, sociale ou professionnelle, 9 024 réparations mineur ; 4 380 injonctions thérapeutiques ; 129 853 autres alternatives non pénales (sanctions administratives, commerciales ou reconduites à la frontière...). Ces données sont issues des cadres du parquet. En raison du décalage dans la collecte des statistiques, les données 2010 ne seront disponibles qu'au deuxième semestre 2011.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97959

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice et libertés

Ministère attributaire : Justice et libertés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 2011, page 404

Réponse publiée le : 26 avril 2011, page 4318